



"Sciences grandeur nature"

publié le 02/12/2019

Appel à Manifestation d'Intérêts de la Région Nouvelle-Aquitaine

Descriptif :

Dans le cadre de la feuille de route régionale Néo terra « favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique », les élus régionaux ont adopté la délibération relative à un « Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) en faveur des jeunes de la Nouvelle-Aquitaine ».

Sommaire :

- Les thèmes ciblés
- Cahier des charges

Dans le cadre de la feuille de route régionale Néo terra « favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique », les élus régionaux ont adopté la délibération relative à un « Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) en faveur des jeunes de la Nouvelle-Aquitaine ».

Il a été conçu en partenariat avec les trois rectorats de la région et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

L'AMI nommé « **sciences grandeur nature** » a pour objectifs de **mieux accompagner la vulgarisation scientifique des enjeux Biodiversité et Changements climatique auprès des jeunes lycéens** afin de **les rendre acteurs du changement** en accompagnant leurs projets.

● Les thèmes ciblés

La lutte contre l'érosion de la biodiversité, enjeu identifié dans [le rapport ECOBIOSE](#) ↗

L'adaptation au changement climatique, enjeu identifié par [le rapport ACCLIMATERRA](#) ↗.

● Cahier des charges

- Le projet doit s'insérer dans un projet d'établissement adopté en Conseil d'administration et s'insérer dans le cadre de l'action du Comité à l'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).
- Un référent du projet doit être identifié.
- Une approche scientifique et un mode gestion de projet sont obligatoires. Il s'agit d'intégrer au projet un temps dédié à la découverte des sciences par la pratique expérimentale et par l'expérientiel d'un site naturel ou de production d'énergie
- Débattre des représentations des enjeux puis confronter les points de vue suite à l'intervention de scientifiques.
- S'engager en réalisant un projet
- Communiquer / valoriser / mobiliser

L'aide par projet est plafonnée à 5 000 € pour un taux d'intervention de 80% maximum.
Les déplacements sont plafonnés à 500 € d'aide

Téléchargez la notice de présentation de l'AMI "Sciences grandeur nature" :

[Le formulaire "Sciences grandeur nature"](#) (PDF de 356.3 ko)

« Sciences Grandeur Nature » - Appel à Manifestation d'Intérêt pour les lycéens et apprentis.

